

**\*English follows\***

## **Règles Concours RRISIQ (2018-2019)**

**IMPORTANT : Seuls les membres et étudiants en règle (dont le CV, rapports de progrès personnels et rapports de progrès des étudiants supervisés à jour ont été envoyés au RRISIQ dans l'année courante) seront considérés.**

**Les règlements ci-dessous concernent les concours suivants :**

- Projets pilotes (chercheurs réguliers)

**Règles générales :**

- Le demandeur doit démontrer que sa demande n'est pas un duplicata de précédents financements obtenus du RRISIQ.
- Seules les informations DEMANDÉES dans le formulaire seront considérées. Tout autre document non demandé par le RRISIQ sera retiré de la demande.
- Une priorité moindre sera accordée aux chercheurs ayant été subventionnés par le RRISIQ pour un même concours dans l'année en cours ou précédente, et ce, même s'il s'agissait d'un autre projet, afin de partager équitablement les subventions à chaque année.

---

### **Critères spécifiques par type de concours**

#### **1) Projets pilotes**

Ce concours est ouvert à tous les **chercheurs réguliers** du RRISIQ (maximum de 25 000\$). Un chercheur ne peut déposer qu'une seule demande au concours Projets Pilotes comme chercheur principal (peu importe leur RS).

**Critères d'éligibilité:**

Ce concours finance des projets :

- RS1 : Gestion des maladies chroniques et soins de fin de vie
- RS2 : Accessibilité, continuité et sécurité des soins
- RS3 : Soins personnalisés

- Le demandeur (chercheur principal) doit être chercheur régulier du RRISQ et détenir une affiliation universitaire d'une université participant financièrement au Réseau.
- Le projet doit respecter la thématique du RS1 « Gestion des maladies chroniques et soins de fin de vie », RS2 « Accessibilité, continuité et sécurité des soins » ou RS3 « Soins personnalisés »
- La priorité sera donnée aux projets incluant au moins 2 secteurs de recherche (clinique, administration, formation) et au moins 2 chercheurs réguliers du RRISQ de deux universités partenaires différentes.
- Une infirmière clinicienne, formatrice ou gestionnaire provenant du milieu où se déroulera la recherche doit être indiquée comme co-chercheur sur la demande
- Le demandeur s'engage, suite au projet pilote, à soumettre une demande de fonds à un organisme subventionnaire externe au RRISQ dans les 2 années suivant la subvention. Toute demande de subvention externe, présentation et/ou publication qui résulteront de ce financement doivent inclure comme co-chercheurs les chercheurs impliqués dans la présente demande.
- Seront priorisés les projets qui ont déjà l'approbation éthique (sauf dans le cas de projets de type recension ou revue des écrits ou d'autres projets qui ne requièrent pas de certificat d'éthique)

### **Modes d'allocation des ressources**

L'année financière s'étend du 1er avril au 31 mars. La contribution financière est allouée jusqu'au 31 mars 2019.

---

### **Dépenses admissibles**

Les dépenses du Réseau doivent rencontrer les critères d'admissibilité du programme de subvention des [Réseaux thématiques de recherche du FRQS](#), tel que décrit dans le programme. Les projets financés doivent impliquer des dépenses admissibles qui doivent être exclusivement dépensés dans la province du Québec sauf si conditions particulières approuvées préalablement par le RRISQ (règle FRSQ), sauf pour les dépenses dans le cadre du soutien de la conférence.

### **Règles et modalités d'octroi**

- Les fonds seront octroyés selon les disponibilités financières du Réseau et de ses partenaires
- Les récipiendaires de fonds devront accepter une convention qui régit les règles d'utilisation
- Il ne peut y avoir de dépassements de coûts
- Toute attribution de fonds requiert un rapport annuel d'utilisation des sommes, déposé à la direction scientifique à la fin de chaque année financière, soit le 31 mars

- Les membres recevant des fonds s'engagent à faire preuve de productivité scientifique (publications, conférences, demandes de subventions ou autres).

### **Éthique**

Le Réseau s'engage à appliquer les standards du FRQS sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique.

### **Mécanismes de conflits d'intérêts et de résolution de conflits**

Veillez-vous référer à la Charte du RRISIQ, disponible au [www.rrisq.com](http://www.rrisq.com)